

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1777

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins - La Mulatière

Objet : Charte locale d'insertion - Projet urbain de la Saulaie

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1777**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins - La Mulatière

Objet : Charte locale d'insertion - Projet urbain de la Saulaie

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le quartier de la Saulaie à Oullins-La Mulatière va profondément évoluer dans les prochaines années grâce à la reconversion, notamment, des anciens terrains SNCF. Ce projet permettra à un territoire stratégique de 40 ha de révéler tout son potentiel.

Le processus de transformation intégrera le quartier existant pour l'engager dans une nouvelle dynamique urbaine et sociale tout en le reconnectant au centre-ville d'Oullins.

Le patrimoine bâti et culturel sera complété par de nouveaux lieux d'activités, d'habitations, de travail, de services, etc. dans un environnement verdoyant avec des espaces arborés et végétalisés.

Le projet urbain, mené par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), améliorera la qualité de vie des 1 500 habitants du quartier comme des 2 000 nouveaux attendus. Sans compter, qu'à terme, riche de 3 500 salariés supplémentaires, le quartier constituera une nouvelle polarité tertiaire.

L'enjeu de l'emploi et de l'insertion, notamment au travers des clauses d'insertion liées au projet urbain, est tout à la fois quantitatif et qualitatif dans leur mise en œuvre et dans la manière dont elles concourent au parcours d'insertion des personnes et à leur projet d'emploi. L'enjeu est aussi territorial.

La collaboration étroite entre les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi, les facilitateurs et les maîtres d'ouvrage est une condition du maillage entre l'offre d'insertion liée aux clauses et les publics des quartiers. Cette collaboration s'organise selon les spécificités locales. Avec la même visée d'ancrage territorial, l'articulation entre les clauses d'insertion liées au projet urbain et les initiatives locales autour de l'emploi, à l'instar des opérations de promotion de l'emploi, sera recherchée.

Ces actions de promotion de l'emploi doivent :

- s'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers politique de la ville (QPV), portés par le contrat de ville métropolitain,
- constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV,
- faire l'objet d'un dispositif de suivi et de pilotage partenarial.

En lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, il s'agit de définir de façon partenariale des objectifs de qualité des démarches d'insertion (formation, durée des contrats, accompagnement et suivi des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, etc.).

A l'instar de la charte locale d'insertion du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Métropole de Lyon, cette charte vise à engager formellement l'ensemble des maîtres d'ouvrage du territoire qui participent au projet urbain de la Saulaie sur le déploiement qualitatif des clauses sociales et à favoriser la mise en œuvre d'une démarche d'insertion partenariale en formalisant les engagements de la Métropole et des maîtres d'ouvrage. À cette fin, la charte organise également les modalités de suivi, de valorisation et de gouvernance de ces engagements qu'assurera la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) pour le compte du porteur de projet, la Métropole.

II - Objectifs

Il s'agit de mettre en place une plateforme emploi/insertion dédiée au projet urbain de la Saulaie dont les enjeux seraient les suivants :

- appliquer les clauses d'insertion aux marchés d'études et marchés de travaux,
- identifier les activités générées par le futur quartier et les futurs employeurs (suite aux comités d'agrément) qui vont s'installer et qui pourraient être gérés par du personnel en insertion (par exemple conciergerie d'entreprises, logistique, manutention, offre de stationnement, mobilité, alimentation, etc.),
- identifier les publics en amont avec Pôle Emploi et la Mission locale sud notamment,
- préparer des dispositifs d'accompagnement et de formation à destination des publics,
- accompagner les futures entreprises lors de leur implantation sur le recrutement (local et public en insertion),
- communiquer sur les actions faites ; rendre visible l'agrégation de ce que font les différents maîtres d'ouvrage en matière de clauses (Ville sur les équipements publics, Métropole sur les projets urbains partenariaux -PUP- et la boucle tempérée, SERL sur les espaces publics puis les opérateurs publics ou privés sur les constructions de bâtiments),
- mettre en place des actions de promotion de l'emploi et des métiers comme des visites de chantier ou l'organisation de périodes de mise en situation en milieu professionnel, etc.

En lien avec les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants des QPV, la Métropole s'engage à :

- impulser la politique d'insertion et participer à déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses sociales en lien avec la MMI'e et les partenaires du cadre d'agglomération,
- impulser localement l'information des habitants des quartiers prioritaires sur l'offre liée aux clauses et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation, etc.),
- mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans les quartiers ou à proximité, etc.) en les incitant à promouvoir l'insertion dans leurs achats en s'inscrivant dans la démarche métropolitaine,
- suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain et porter auprès du comité de pilotage du contrat de ville des propositions d'évaluation de la démarche.

La charte est valable sur la durée de la réalisation du projet urbain de la Saulaie. Son évolution ou sa révision peut intervenir par voie d'avenant.

III - Plan de financement

Les maîtres d'ouvrage signataires de cette charte doivent favoriser l'accès des publics qui sont éligibles aux clauses sociales.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réserver prioritairement à l'insertion professionnelle des habitants des QPV éloignés de l'emploi :

- au moins 5 % des heures travaillées dans le cadre des opérations de travaux et d'ingénierie financées dans le cadre du projet urbain,
- une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet, etc.), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement, etc.).

Les marchés publics concernés sont généralement des marchés de travaux (démolitions et/ou réhabilitation de logements locatifs sociaux, constructions neuves de logements, aménagement de voiries et d'espaces publics, etc.). Les marchés d'ingénierie liés aux travaux (maîtrise d'œuvre urbaine, assistance à maîtrise d'ouvrage) sont des prestations intellectuelles. Les marchés peuvent aussi porter sur des prestations de service : entretien d'équipements publics, de parties communes d'immeubles, etc.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage s'engagent à fournir à la MMI'e leurs données sur la mise en œuvre des clauses sociales dans un format compatible à leur exploitation.

Cela concerne également les maîtres d'ouvrage qui ne sont pas conventionnés avec la MMI'e et dont les opérations ne sont pas renseignées dans la base de données ABC Clauses : une liste de demande de données et un formulaire de remontée de données leur sont adressés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la charte d'insertion dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, les engagements portés par la Métropole ainsi que les modalités de gouvernance de la charte.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite charte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306626-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
